

# Procès-verbal

<b>Séance</b>	<b>Conseil participatif n°7 - 16/05/2025</b>
<b>Numéro</b>	N° 7
<b>Lieu</b>	6220
<b>Date et heure</b>	16 mai 2025 à 12h15
<b>Auteur·e</b>	Bonapera Laurence

## Participants

<b>Présent-es</b>	BILLEAU Sandrine; CHOPLIN Armelle; DÖBLER Théodor; DUPUIS Blaise; ELOIT Ilana; HUG Simon; LATIFI Tina; NIKIFOROS Michalis; POUSSARDIN Matis; RAFAILOVIC Vukasin; ROMANO SALVADOR Murillo; SOHIER Estelle; STUDER Matthias; ZURBRIGGEN Clarisse
<b>Excusé-es</b>	HUMMEL Cornelia (procuration SOHIER Estelle); LE FORESTIER Lila ; STOJANOVIC Nenad (procuration HUG Simon) ; PIDDIU Luca
<b>Invité-es</b>	BONAPERÀ Laurence (administratrice); CHEN Yali et CLAVIEN Gaétan (conseil académique); FIRMANN Olivia (procès-verbaliste); SCIARINI Pascal (doyen)

## 1 Adoption ordre du jour / approbation procès verbal

### 1.1 Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers - Pour décision

Décision : Le statut du point 3.2.2 sur le plagiat est modifié de « *pour décision* » à « *pour discussion* ». Deux divers sont annoncés, l'un par le corps professoral (Armelle Choplín) sur l'annonce de l'Université concernant le budget, l'autre par le corps étudiant (Theodor Döbler) concernant la loi sur la laïcité et la question du port du voile.  
 L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

### 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Pour décision

Décision : Sandrine Billeau demande de compléter le libellé du master MIHDS au Point 4.1, dans la partie « décision ». Le PV du Conseil participatif du 11 avril est approuvé à l'unanimité avec cet ajout.

## 2 Discussions / informations

### 2.1 Communications du décanat - Pour discussion

#### Création d'une Fondation de l'Université de Genève

Cette information a été transmise au dernier CRD et relayée au Collège des professeur·es du mois d'avril. La nouvelle fondation sera alimentée principalement par la contribution annuelle de la Fondation Wilsdorf et dotée de 20 millions de francs chaque année.

Le Conseil de fondation est formé de cinq membres : la Rectrice qui le dirige, prof. Jérôme Lacour, ancien doyen de la Faculté des sciences, prof. Henry Peter, ancien directeur du Centre interfacultaire en philanthropie, Mme Sophie Dubuis, consultante, M. Patrick Odier.

Le Conseil de fondation a validé quatre types de subventions :

- financement pour de grands projets de recherche, d'un budget d'au minimum 1 million de francs par an ;
- financement pour des frais d'équipement ;
- soutien à projet, maximum 200'000 CHF.- par projet pour 3 ans
- participation à des *Welcome package*, pour des frais d'installation de professeur-es.

Le comité scientifique est composé d'un-e représentant-e de chaque faculté et de trois expert-es externes. Le doyen s'est proposé pour représenter la Faculté SdS. Des sous-comités (trois membres, dont un externe) seront créés pour l'évaluation des projets.

Il devrait y avoir un appel à projet déjà pour septembre 2025, à confirmer.

## Discussion :

Il faudra rester vigilant sur le fait que cela n'impactera pas les financements actuels pour les aides aux étudiant-es (Horizon académique par exemple). A priori les publications ne sont pas concernées par ces financements, qui sont orientés "recherche". Le comité est un organe d'évaluation et ne peut compter parmi ses membres des représentant-es du corps étudiant.

## Point demandé sur l'avancée du nouveau bâtiment Quai des Vernets

Sandrine Billeau informe que l'entreprise de travaux publics Losinger Marazzi, en charge du mandat, a communiqué cette semaine sur la validation du permis de construire, l'éminence du début des travaux, et a diffusé un visuel du bâtiment sur LinkedIn. Elle communiquera aux membres du Conseil participatif le post avec les images.

La faculté n'a pas été informé de ces éléments et n'a plus généralement reçu d'informations sur l'avancement des travaux depuis plusieurs mois. Le doyen va rencontrer aujourd'hui M. Pablo Achard, qui pilote ce dossier pour le Rectorat, et se renseignera.

## **3 Décisions / approbations / pour information**

---

### 3.1 Commissions

#### 3.1.1 Modification de la composition de la commission de l'enseignement - Pour décision

Composition de la commission de l'enseignement (collège novembre 2024)

- Prof. Juliet FALL (représentante du Décanat) : présidente
- Prof. Cornelia HUMMEL
- Prof. Laurent MATTHEY
- Prof. Marlyne SAHAKIAN
- Prof. Nicolas BAYA-LAFFITE
- Prof. Pilar NOGUES
- Prof. Anne SGARD
- Prof. Matthias STUDER
- CER : Gaëtan CLAVIEN (CA)
- CER : **Marie BIELER**
- Etu. : Vesna LEPOUTRE
- Etu. : Théodor DÖBLER
- PAT : Miriam BLUM
- PAT : Nicolas ARNI-BLOCH

<b>Décision: la modification de la composition de la commission de l'enseignement est approuvée à l'unanimité.</b>
--

### 3.2.2 Points proposés par les membres du conseil participatif

#### 3.2.2.1 Suivi du groupe de travail sur la liberté académique au sein des sciences sociales - Pour discussion

Vukasin indique qu'une séance du groupe de travail a eu lieu il y a deux semaines pour avancer sur la prise de position, qui sera diffusée sous forme de lettre ouverte. Il rappelle l'objectif fixé qui est d'affirmer la liberté académique comme un bien commun, qui nous est confié lors de notre passage à l'Université et exposé à trois potentiels dangers qui pourraient le menacer: le fait que l'Université pourrait ne plus être autonome, la marchandisation du savoir et la discrimination à l'accès aux études.

Theodor Döbler ajoute qu'il y a une volonté de montrer la valeur de la liberté académique plutôt que de la définir, et de réfléchir à comment la préserver face aux menaces potentielles de la société. Une première version du document sera soumise pour discussion et validation au Conseil participatif du 27 juin. Tout le monde est invité à participer aux prochaines étapes de finalisation du document, et à s'annoncer par mail auprès du corps étudiant pour participer aux séances avant le prochain CP.

Le framadate pour définir la prochaine rencontre sera envoyé par mail à tous les membres du Conseil participatif.

#### 3.2.2.2 Point sur le plagiat constaté dans le rapport du comité scientifique de l'UNIGE « le rôle des universités dans le débat public » - Pour information

Blaise rend compte de la démarche de Cornelia Hummel, absente ce jour, qui a contacté le Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève. Ce comité a été saisi, pour repenser les procédures en cas de d'infraction à l'intégrité et les différentes voies indépendantes pour un recours.

Blaise rappelle qu'un article du Memento se réfère au point relatif à l'*"infraction à l'intégrité* ([réf. 003](#), point 3.2.3) et que chaque faculté a un-e délégué-e à l'intégrité élu-e, parmi les professeur-es ordinaires, qui est désigné-e par le Collège des professeur-es pour un mandat de deux ans renouvelables. La prof. Claudine Burton-Jeangros est la déléguée pour la faculté SdS (à mettre en évidence sur notre site web).

Le doyen rend compte de ce qui a été discuté lors du denier CRD : le Rectorat prend très au sérieux cette question de plagiat et va décider d'une sanction qui pourrait aller du blâme à l'exclusion. Une enquête interne est en cours. Le Président du comité de ce rapport est à présent le prof. Frédéric Bernard, de la Faculté de droit. Le Rectorat a demandé une nouvelle version du rapport, idéalement disponible d'ici fin mai, en vu de l'organisation du Town hall meeting qui a été repoussé et que le rectorat souhaite planifier avant l'été.

#### Discussion :

Les membres du Conseil participatif attendent une totale transparence sur la manière dont l'erreur a pu se commettre. Ils s'interrogent aussi sur le problème de communication, sachant que le rapport a été diffusé en ligne sur la première page du site de l'université en mars, sans avoir été validé au préalable par le Rectorat, et est désormais inaccessible.

## 4 Questions au décanat à soumettre au plus tard 3 jours avant la séance à l'administratrice

---

### 4.1 Questions du CCER - Pour décision

Le doyen lit les questions posées au décanat :

**1. Lors du CP du 21 juin 2024, « une augmentation du taux protégé de recherche pour les assistant·es DIP (de 40 à 50 %) » était prévue pour le 1er août 2025 (PV). Or, nous constatons aujourd'hui que cette mise en œuvre se fait plutôt par une décharge d'un semestre en fin de contrat – et non par un réajustement des taux effectifs sur l'ensemble de la durée du contrat.**

**Le décanat considère-t-il ce scénario satisfaisant du point de vue :**

1. des objectifs initiaux du plan ;
2. de la sécurité contractuelle des CCER ;
3. du suivi de cette promesse en fin de contrat (puisque elle ne figure pas dans les contrats) ?

**2. Comment la réforme va-t-elle être appliquée compte tenu de la multiplicité et de la diversité des contrats caractérisant le CCER ?**

1. Pour les Candoc +20 ?
2. Pour les MA (notamment en tenant compte du fait que de nombreux MA cherchent à partir avant les 6 ans) ? sont inclus, au bout de 2x 3 ans, diff que ce qui est prévu par le rectorat
3. Pour quelqu'un qui termine son contrat plus tôt que prévu :
  - a). parce qu'il ou elle a terminé sa thèse en avance ; elle pourra bénéficier du semestre libre
  - b). parce qu'il ou elle ne termine pas sa thèse (un facteur potentiellement aggravé par des cas d'épuisement professionnel, qui auraient pu être évités par une mise en œuvre effective du plan sur toute la durée du contrat) ?
4. Pour quelqu'un qui n'enseigne qu'un semestre sur deux ?

**3. Depuis le 1er août 2024, les embauches de CANDOC à moins de 75 % devraient avoir été supprimées (PV). Cela a-t-il été mis en œuvre dans tous les départements ?**

1. Si non, pourquoi ?
2. Quand cela sera-t-il effectif partout ?
3. Les subdivisions prévoient-elles encore de recruter du personnel à 70 % ? non pas autorisé en FNS mais DIP oui

**Réponses du décanat :**

Le doyen rappelle que pour un 100% sur cinq ans avec deux charges d'enseignement par semestre, un semestre libre représente 18 charges au lieu de 20, donc un 10% de charges d'enseignement en moins. Cette mesure est ainsi conforme aux engagements initiaux.

Il précise que la Faculté SdS n'a reçu que la moitié des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la réforme dont elle aurait eu besoin. Si on veut pouvoir compenser le temps d'enseignement qui est fait par les personnes qui sont allégées d'enseignement pour augmenter leur part de recherche, cela suppose d'engager de nouvelles personnes qui elles-mêmes sont aussi au régime du 50% du taux protégé de recherche. Offrir un dernier semestre libre à la fin des 5 ans de contrat semble être la meilleure solution aussi pour des raisons pratiques.

La Faculté a choisi d'inclure les Maitres-assistant-es dans les calculs, ce qui n'a pas le cas dans les plans du Rectorat.

Le doyen insiste sur l'importance de planifier les charges d'enseignement sur les deux semestres, pour ne pas créer de désavantage.

Concernant l'abandon de la thèse, cela arrive heureusement rarement. Voici les statistiques recueillies sur ce point:

Contrat DIP en SdS		
	Non	Oui
Réussite	48	57
Abandon/élimination	26	10
En cours	26	32
Total	100	100
(N)	(350)	(173)

Pour garantir la sécurité contractuelle, la promesse du dernier semestre libre d'enseignement nécessiterait d'être formalisée, elle est basée à ce jour sur la bonne foi. On peut veiller à un

engagement formel du-de la prochain-e doyen-ne et à un suivi de cette mise en place du dernier semestre de contrat sans enseignement.

Les contrats de Candoc ont tous été adaptés (augmentation de 70 à 75%) au 1<sup>er</sup> août 2024. L'engagement DIP est encore possible à 70%, mais pas pour les Candocs (FNS).

Les Candocs+20 ne sont pas couverts par la réforme. Il faut rappeler que le programme Candoc +20 est une spécificité de notre faculté. Le décanat va réfléchir à une forme de compensation et d'allègement, peut-être au niveau de la tâche de surveillance des examens.

Il sera intéressant sur le long terme de faire une évaluation de l'application de ces mesures et de veiller à l'aspect qualitatif de cette réforme du plan CCER.

## 5 Divers

---

### Budget de l'Université

Les membres du CRD ont reçu cette semaine par mail une information de la Rectrice, puis de la nouvelle directrice de la division comptabilité et gestion financière , annonçant que la situation financière de l'UNIGE est très mauvaise, malgré les coupes budgétaires de 1% chaque année. Il s'agirait de plus d'une dizaine de millions de déficit pour 2025, impliquant des mesures à venir : prélèvements, augmentation des montants obligatoires de "non-dépenses", modification de la clé de répartition des overheads FNS.

A ce jour aucun document écrit n'a été présenté sur l'état des finances. On attend des éclaircissements au prochain CRD sur la cause de cette situation et les mesures proposées.

### Point laïcité

Le corps étudiant a appris via la CUAE que des personnes au sein de la bibliothèque UNIGE n'auraient pas été engagées ou n'auraient pas vu leur contrat renouvelé, en raison du port du voile. Theodor Döbler précise que cette information aurait été discutée en séance du 16 janvier de Rectofac, suite à l'invitation du Rectorat de mettre en application au sein de l'UNIGE la loi sur la laïcité de l'Etat (LLE).

Laurence Bonapera précise que lors de la séance du 16 janvier du rectofac, la directrice des ressources humaines a rappelé la loi sur la laïcité et invité à une harmonisation de l'application de cette loi au niveau de l'UNIGE. Il s'agissait d'une information et il n'y a pas eu de décision sur cette question. Du côté de la faculté SdS, la question de la mise en application de cette loi sur la laïcité n'a pas reçu d'écho favorable.

Une lettre ouverte sera communiquée et discutée au prochain CP.

*La séance se termine à 13h35. Prochaine séance le 27 juin 2025*